



---

# **Stratégie informatique de la Confédération 2016-2019**

## **Annexe B: Plan directeur**

Édition 2017 (état de la planification en avril 2017)

---

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Principes du plan directeur 2016-2019</b> .....	<b>3</b>
<b>2.1</b>	<b>Primauté de la stratégie et planification continue de la mise en œuvre</b> .....	<b>3</b>
<b>2.2</b>	<b>Responsabilité, mandat et engagement des ressources</b> .....	<b>3</b>
<b>2.3</b>	<b>Mise en œuvre de la stratégie sans incidence budgétaire</b> .....	<b>4</b>
<b>2.4</b>	<b>Contrôle de gestion et surveillance stratégiques</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Contenu du plan directeur 2016-2019</b> .....	<b>4</b>
<b>3.1</b>	<b>Vue d'ensemble du plan directeur 2016-2019 (état: 2017)</b> .....	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Mesures et jalons du plan directeur (édition 2017)</b> .....	<b>6</b>
<b>4.1</b>	<b>Jalons (période 2016-2019)</b> .....	<b>7</b>
4.1.1	Le déploiement des services UCC est achevé – S01 .....	8
4.1.2	Mise en œuvre du service informatique standard «Bureautique/UCC» – S01 .....	9
4.1.3	Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération – S01.....	10
4.1.4	Achats informatiques assistés et accélérés (procédure OMC) – S01 .....	11
4.1.5	Stratégie «ERP 2023» – S01 .....	12
4.1.6	Étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues» – S01 .	13
4.1.7	Début du passage à l'administration numérique – S01 .....	15
4.1.8	Mise en place des structures de pilotage «Recours à l'informatique pour les tâches vitales de la Confédération» – S01 .....	16
4.1.9	Directives «Architecture d'entreprise de la Confédération» – S02 .....	17
4.1.10	Concept détaillé «Planification informatique intégrale» – S02 .....	18
4.1.11	Planification du renouvellement des applications spécialisées – S02 .....	19
4.1.12	Renouvellement de la «Réglementation de la sécurité des réseaux» – S03.....	20
4.1.13	Portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul 2020» – S03.....	21
4.1.14	Stratégie «Réseaux de la Confédération» – S03.....	22
4.1.15	Planification de la migration/du déménagement vers le centre de calcul CAMPUS – S03 .....	23
4.1.16	Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul «Objectifs 2025» – S03.....	24
4.1.17	Stratégie «Nuage hybride de la Confédération» – S03.....	25
4.1.18	Architecture cible «Nuage hybride de la Confédération» – S03.....	26
<b>5</b>	<b>Engagement des ressources pour mettre en œuvre la stratégie</b> .....	<b>27</b>
<b>5.1</b>	<b>Planification informatique à moyen terme</b> .....	<b>29</b>
<b>6</b>	<b>Jalons achevés du plan directeur (édition 2016)</b> .....	<b>30</b>
<b>7</b>	<b>Explications, références, abréviations</b> .....	<b>31</b>

# 1 Introduction

Le présent document constitue l'**annexe B de la stratégie informatique de la Confédération 2016-2019** et a valeur de **plan directeur au niveau fédéral** pour la mise en œuvre de cette stratégie. Il est géré comme un document indépendant et mis à jour annuellement.

Ce plan directeur (édition 2017) fixe les priorités de mise en œuvre pour les années 2017 et 2018 et énumère les mesures déjà convenues jusqu'en 2019. Certains jalons qui avaient été posés pour la stratégie 2012-2015 et dont la réalisation n'est pas encore finie ont été repris et demeurent dans la planification jusqu'à leur achèvement. La présente édition remplace le plan directeur qui exposait l'état de la planification jusqu'en avril 2016.

Ce plan directeur fédéral ne concerne pas les planifications détaillées sur les mesures et jalons; situées en aval, ces planifications servent à la mise en œuvre de la stratégie et relèvent de la responsabilité des différentes organisations chefs de file. De même, le plan directeur ne décrit pas les planifications (opérationnelles) en matière de technologies de l'information et de la communication qui n'ont aucun rapport direct avec le niveau de la stratégie.

## 2 Principes du plan directeur 2016-2019

Les mesures concrètes pour mettre en œuvre les axes stratégiques et atteindre les objectifs stratégiques sont définies dans le cadre du plan directeur annuel. Le pilotage stratégique du recours à l'informatique dans l'administration fédérale est ainsi plus souple, mieux coordonné et renforcé par un dialogue régulier concernant la planification. Ce processus, également appelé plan directeur 2016-2019, s'appuie sur les principes suivants.

### 2.1 Primauté de la stratégie et planification continue de la mise en œuvre

La stratégie informatique de la Confédération 2016-2019 fixe en trois axes les objectifs stratégiques et indique l'étendue des mesures liées à sa mise en œuvre. Le présent plan directeur concrétise les objectifs et précise certaines de ces mesures stratégiques sous la forme de mesures d'application, dont la description englobe les jalons et les résultats à fournir. Il se concentre sur les mesures hautement prioritaires, qui sont vérifiées et mises à jour tous les ans.

Les projets informatiques non mentionnés dans ce plan directeur doivent également être pilotés et gérés en conformité avec les principes et les objectifs de la stratégie informatique de la Confédération. Les départements et la Chancellerie fédérale appliquent cette stratégie dans leur domaine de planification respectif et coordonnent leur planification informatique avec le plan directeur fédéral.

### 2.2 Responsabilité, mandat et engagement des ressources

L'attribution d'un jalon à une organisation chef de file a valeur de mandat de planification et d'exécution dudit jalon. La responsabilité du pilotage informatique stratégique englobe à chaque niveau (Confédération et département) l'obligation de rendre compte de la réalisation des objectifs stratégiques correspondants et la qualité de chef de file lors de la définition et de l'exécution des mesures d'application et de leurs jalons.

Une partie seulement des moyens financiers requis pour soutenir les mesures d'application du plan directeur est mise à disposition de manière centralisée. Il incombe donc à l'organisation

chef de file de planifier les ressources nécessaires, et en particulier de s'accorder avec les autres organes concernés.

## 2.3 Mise en œuvre de la stratégie sans incidence budgétaire

Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie informatique 2016-2019 par décision du 4 décembre 2015 et précisé que sa mise en œuvre n'aurait aucune incidence sur le budget. Les étapes de la mise en œuvre définies jusqu'à la fin 2017 seront réalisées avec les moyens alloués.

Les conditions fixées par la politique budgétaire jusqu'à la fin de la législature ou de la période stratégique (consolidation budgétaire grâce à des programmes d'économies ou de stabilisation jusqu'en 2019 au moins) restreignent encore les capacités de mise en œuvre de la stratégie. Il faudra probablement renoncer à appliquer certains pans de la stratégie informatique de la Confédération 2016-2019 ou les réaliser au plus tôt pendant la période stratégique 2020-2023.

## 2.4 Contrôle de gestion et surveillance stratégiques

Le contrôle de gestion stratégique consiste à surveiller l'état de la mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération et à en rendre compte au Conseil fédéral dans le cadre du rapport correspondant. Au besoin, le Conseil fédéral décide de mesures de pilotage supplémentaires. Aucune mesure de ce type n'avait été prise à la date du rapport, le 31 décembre 2016. Les jalons qui ne sont pas encore réalisés ou dont la conclusion prévue en 2016 a été retardée ont été repris lors de l'élaboration de l'édition 2017 du plan directeur et leur planification a été adaptée.

Les neuf jalons qui ont été achevés depuis l'édition 2016 du plan directeur sont exposés au chapitre 6.

Les enseignements tirés de la période stratégique 2012-2015 ont révélé que l'ancienne approche en matière de contrôle de gestion ne permettait pas de recenser suffisamment de faits pour surveiller l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie. Une surveillance du développement stratégique de l'informatique à la Confédération sera donc progressivement mise en place à titre complémentaire afin d'obtenir (à tous les niveaux) d'ici 2019 les renseignements correspondants sur l'efficacité des stratégies informatiques<sup>1</sup>.

## 3 Contenu du plan directeur 2016-2019

La stratégie informatique de la Confédération répartit les objectifs stratégiques en axes (thématiques). Dans cette «perspective stratégique», il s'agit en premier lieu d'orienter l'utilisation de l'informatique selon des directives et des objectifs communs.

La perspective change dans le plan directeur: celui-ci, dans une perspective de mise en œuvre, décrit les actions nécessaires pour intégrer l'orientation stratégique dans l'utilisation de l'informatique.

Le graphique ci-après propose un aperçu des mesures d'application prioritaires ou des jalons concrets selon l'état de la planification en avril 2017. Il vise surtout à simplifier la coordination et à offrir aux acteurs du pilotage informatique une représentation plus claire de l'évolution stratégique à moyen et long termes ou un outil plus approprié pour suivre cette dernière.

---

<sup>1</sup> Les enseignements de la surveillance stratégique (par ex. concernant le degré de maturité des fournisseurs de prestations et des bénéficiaires de la prestation) fourniront des indications précieuses pour l'élaboration des prochaines planifications stratégiques en matière d'informatique.

### 3.1 Vue d'ensemble du plan directeur 2016-2019 (état: 2017)

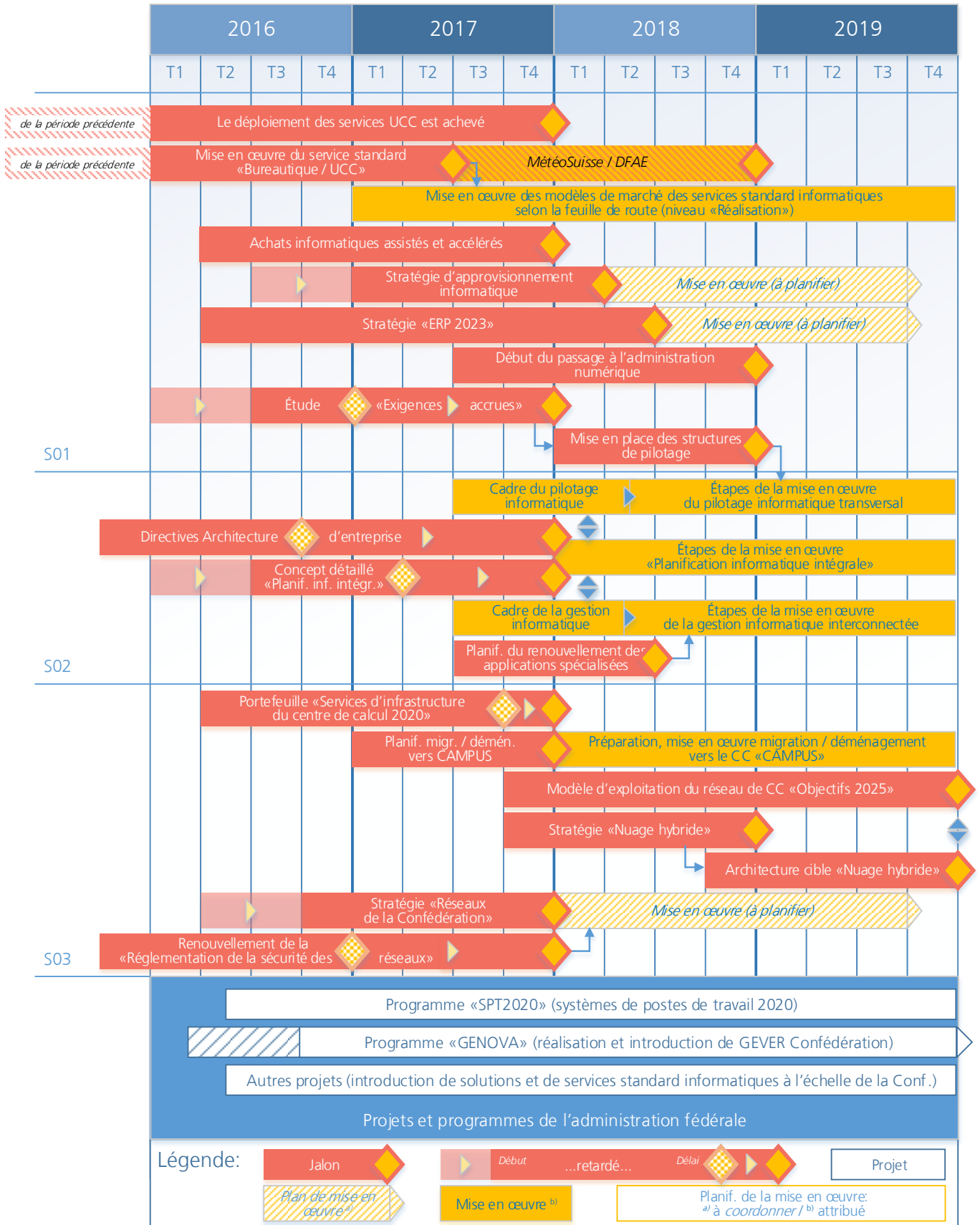


Illustration 1: Vue d'ensemble de la mise en œuvre de la stratégie 2016-2019, y compris les jalons prévus (état: avril 2017)

## 4 Mesures et jalons du plan directeur (édition 2017)

Le processus du plan directeur 2016-2019 identifie chaque année un certain nombre de **mesures** hautement prioritaires sur la base des axes et des objectifs stratégiques.

Les **jalons** figurant dans le présent plan directeur définissent les activités à réaliser ou les résultats à obtenir pour les mesures hautement prioritaires identifiées. Ils désignent notamment l'organisation chef de file et fixent un délai. Aucune directive n'est donnée à l'organisation chef de file sur les ressources à mobiliser ni sur la manière d'atteindre le jalon, car ces deux questions relèvent de sa responsabilité.

### Tableau synoptique des jalons/délais

Le tableau 1 présente les jalons par ordre chronologique (délai) en précisant l'organisation chef de file (OCF) et leur lien avec les différents axes de la stratégie informatique. Dans la colonne «État», les jalons repris et les nouveaux jalons sont signalés en tant que tels.

<b>Délai</b>	<b>Désignation</b>	<b>OCF</b>	<b>État</b>	<b>Axe</b>	<b>Chapitre</b>
2017-T2	Mise en œuvre du service informatique standard «Bureautique/UCC» <i>Le déploiement dans tous les départements, sauf le DFAE, sera achevé d'ici au quatrième trimestre 2016.</i>	DFF (UPIC)	Repris / adapté	(2016-2019) <b>S01</b>	4.1.2
2017-T4	Fin du déploiement des services UCC	DFF (UPIC), programme	Repris	(2016-2019) <b>S01</b>	4.1.1
2017-T4	Achats informatiques assistés et accélérés (procédure OMC)	DFF (OFCL)	Édition 2016 / adapté	(2016-2019) <b>S01</b>	4.1.4
2017-T4	Étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues»	DFF (UPIC) / DDPS (BAC)	Édition 2016 / adapté	(2016-2019) <b>S01</b>	4.1.6
2017-T4	Directives «Architecture d'entreprise de la Confédération»	DFF (UPIC)	Édition 2016 / adapté	(2016-2019) <b>S02</b>	4.1.9
2017-T4	Concept détaillé «Planification informatique intégrale»	DFF (UPIC)	Édition 2016 / adapté	(2016-2019) <b>S02</b>	4.1.10
2017-T4	Renouvellement de la «Réglementation de la sécurité des réseaux» (anciennement «Renouvellement de la "Réglementation des zones de réseau de la Confédération"»)	DFF (UPIC)	Édition 2016 / adapté	(2016-2019) <b>S03</b>	4.1.12
2017-T4	Portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul 2020» (anciennement portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul»)	DFF (OFIT)	Édition 2016 / adapté	(2016-2019) <b>S03</b>	4.1.13
2017-T4	Stratégie «Réseaux de la Confédération»	DFF (UPIC)	Édition 2016	(2016-2019) <b>S03</b>	4.1.14

<b>Délai</b>	<b>Désignation</b>	<b>OCF</b>	<b>État</b>	<b>Axe</b>	<b>Chapitre</b>
2017-T4	Planification de la migration/du déménagement vers le centre de calcul CAMPUS	DFF (OFIT)	Nouveau	(2016-2019) <b>S03</b>	4.1.15
2018-T1	Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération	DFF (UPIC)	Édition 2016 / adapté	(2016-2019) <b>S01</b>	4.1.3
2018-T2	Stratégie «ERP 2023»	DFF (UPIC) <sup>2</sup>	Édition 2016 / adapté	(2016-2019) <b>S01</b>	4.1.5
2018-T2	Planification du renouvellement des applications spécialisées	ChF / dépt.	Nouveau	(2016-2019) <b>S02</b>	4.1.11
2018-T4	Début du passage à l'administration numérique	ChF / dépt.	Nouveau	(2016-2019) <b>S01</b>	4.1.7
2018-T4	Mise en place des structures de pilotage «Recours à l'informatique pour les tâches vitales de la Confédération»	N.N.	Nouveau	(2016-2019) <b>S01</b>	4.1.8
2018-T4	Stratégie «Nuage hybride de la Confédération»	DFF (UPIC)	Nouveau	(2016-2019) <b>S03</b>	4.1.17
2019-T4	Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul «Objectifs 2025»	DFF (UPIC)	Nouveau	(2016-2019) <b>S03</b>	4.1.16
2019-T4	Architecture cible «Nuage hybride de la Confédération»	DFF (UPIC)	Nouveau	(2016-2019) <b>S03</b>	4.1.18

**Tableau 1: Vue d'ensemble des jalons, par ordre chronologique selon le délai (état: avril 2017)**

Les abréviations sont expliquées au chapitre 7.

## 4.1 Jalons (période 2016-2019)

Les jalons sont répartis en fonction des axes stratégiques et affectés à ces derniers (voir la description des différents jalons).

Pour la période stratégique actuelle, la description des jalons comprend une évaluation sommaire des ressources en personnel nécessaires à la réalisation du jalon en question. Celles-ci sont ventilées entre les bénéficiaires de la prestation (ChF et départements), les fournisseurs de prestations participants et le pilotage centralisé de l'informatique (UPIC). L'évaluation porte sur toute la durée de traitement du jalon (jusqu'au délai prévu).

Certains jalons ont été repris du plan directeur d'avril 2015, c'est-à-dire de la période précédente (stratégie informatique de la Confédération 2012-2015). Un commentaire correspondant figure à la rubrique «Remarques» des jalons concernés, qui ont été affectés, sur le fond, à un axe de la présente stratégie informatique.

<sup>2</sup> En coordination avec l'AFF, l'OFCL, l'OPFER et armasuisse

#### 4.1.1 Le déploiement des services UCC est achevé – S01

<i>Description</i>	Le déploiement d'UCC est achevé; l'organisation du programme est dissoute.
<i>OCF</i>	Comité du programme UCC
<i>Validation</i>	UPIC
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Services UCC entièrement déployés</li> <li>– Téléphonie fixe remplacée (avec des exceptions définies)</li> </ul>
<i>Délai</i>	2017-T4
<i>Ressources départements/ChF pour l'atteinte du jalon</i>	<p>Engagement des ressources selon la planification du programme UCC. Les ressources au niveau des FP et des départements sont mises à disposition de manière centralisée.</p> <p>Engagement des ressources au niveau des offices: env. 50 francs par poste de travail.</p> <p><i>(Cette évaluation des ressources est reprise du plan directeur de la période précédente.)</i></p>
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Engagement des ressources moindre dans le cadre de la gestion des exigences et des versions UCC.
<i>Remarques</i>	<p>En vertu d'une planification distincte, les services UCC sont intégrés au service standard «Bureautique/UCC» (voir le jalon 4.2.2). Le 23 novembre 2015, le comité du programme UCC a décidé de prolonger le programme UCC jusqu'à fin 2017 en raison d'une proposition du DDPS.</p> <p><i>Ce jalon est repris du plan directeur de la période stratégique 2012–2015.</i></p>



## 4.1.2 Mise en œuvre du service informatique standard «Bureautique/UCC» – S01

<i>Description</i>	Les migrations décidées avec le modèle de marché Bureautique/UCC sont terminées (exception: DFAE selon la décision du Conseil fédéral du 15 janvier 2014)
<i>OCF</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– UPIC; pour les projets de migration: ChF, DEFR et DFAE</li> <li>– Départements compétents lorsque les divergences avec le modèle de marché n'ont pas encore été corrigées (DDPS pour swisstopo, DFI pour MétéoSuisse)</li> </ul>
<i>Validation</i>	UPIC pour l'ensemble du jalon; départements mandants dans le cas des corrections
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Exploitation par l'OFIT du service standard pour swisstopo jusqu'au milieu de l'année 2017</li> <li>– Exploitation par l'OFIT du service standard pour MétéoSuisse jusqu'à la fin 2018</li> <li>– Mise en œuvre d'une collaboration étroite et approfondie entre les deux fournisseurs de prestations (OFIT et Informatique du DFAE) jusqu'à la fin 2018</li> </ul>
<i>Délai</i>	2017-T2 ou 2018-T4
<i>Ressources départements/ChF pour l'atteinte du jalon</i>	Engagement des ressources selon la décision du Conseil fédéral relative au modèle de marché Bureautique/UCC du 10 avril 2013 (financement centralisé) <i>(Cette évaluation des ressources est reprise du plan directeur de la période précédente.)</i>
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Ressources peu importantes dans le cadre de la gestion des exigences et des versions Bureautique/UCC
<i>Remarques</i>	Ce jalon met en œuvre le modèle de marché «Bureautique/UCC», qui fixe les conditions-cadres et les directives relatives à la mise à disposition et à l'exploitation du service informatique standard éponyme. Les projets de migration de la ChF et du DEFR sont terminés. <i>Ce jalon est repris du plan directeur de la période stratégique 2012-2015.</i>

### 4.1.3 Stratégie d’approvisionnement informatique de la Confédération – S01

<i>Description</i>	<p>Une stratégie générale d’approvisionnement (<i>sourcing</i>) informatique est soumise au Conseil fédéral pour approbation. Elle définit les critères d’approvisionnement et fixe les lignes directrices, en particulier pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– les prestations informatiques produites en interne ou achetées à l’extérieur;</li> <li>– l’exploitation interne ou externe d’applications spécialisées;</li> <li>– les prestations informatiques de base partagées dans le domaine des services de plate-forme et d’infrastructure (<i>hybrid cloud</i>);</li> <li>– l’achat de solutions ou de prestations grâce à des contrats d’entreprise, des mandats ou l’embauche de personnel;</li> <li>– les processus décisionnels en cas de prestations externes.</li> </ul>					
<i>OCF</i>	UPIC (participation des départements/de la ChF et des FP)					
<i>Validation</i>	Conseil fédéral (consultation du CI et de la CSG)					
<i>Résultat</i>	– La «Stratégie d’approvisionnement informatique de la Confédération pour les années 2018 à 2025» est élaborée et soumise au Conseil fédéral pour approbation.					
<i>Début</i>	2017-T1	<i>Délai</i>			2018-T1	
<i>Ressources pour l’atteinte du jalon</i>	<i>L’engagement des ressources et leur financement seront définis dans le mandat de lancement du projet correspondant. Ils dépendent des prestations préalables fournies dans le cadre d’autres jalons pour élaborer les principales bases de la stratégie d’approvisionnement.</i>					
	<i>UPIC</i>	300 JP	<i>Dépt./ChF</i>	20 JP chacun	<i>FP</i>	20 JP chacun
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises sont encore inconnus au niveau des départements, de la ChF et des FP. Ils devront être indiqués lorsque la mise en œuvre de la stratégie «Stratégie d’approvisionnement informatique de la Confédération» sera planifiée.					
<i>Remarques</i>	<p>Les principaux résultats partiels du renouvellement des stratégies et plans directeurs informatiques des départements sont pris en compte dans l’élaboration de la «Stratégie d’approvisionnement informatique de la Confédération». Les travaux concernant le contenu seront achevés fin 2017; la consultation et l’approbation par le Conseil fédéral auront lieu au premier trimestre 2018.</p> <p>L’harmonisation avec la stratégie des achats informatiques de la Confédération (mandat à la Conférence des achats de la Confédération) doit être garantie.</p>					

#### 4.1.4 Achats informatiques assistés et accélérés (procédure OMC) – S01

<i>Description</i>	Les processus d'acquisition pour les achats centralisés de l'OFCL (y c. les délégations) et les achats décentralisés sont harmonisés. Des processus et moyens auxiliaires standardisés permettent d'optimiser la collaboration entre les services demandeurs et les services d'achat et d'exécuter plus rapidement la procédure d'appel d'offres.					
<i>OCF</i>	DFF (OFCL)					
<i>Validation</i>	OFCL (consultation du CI)					
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Harmonisation des grandes lignes du processus d'acquisition</li> <li>– Premiers modèles disponibles pour les achats du groupe de produits Informatique</li> <li>– Accélération des processus d'acquisition attestée par des indicateurs appropriés</li> <li>– L'UPIC est priée d'adapter les directives procédurales en matière d'informatique aux processus d'acquisition harmonisés et de les mettre en œuvre dans HERMES et dans le processus informatique «Acquérir des biens et des services» (P03).</li> <li>– Une analyse est menée pour déterminer si les résultats susmentionnés révèlent la nécessité d'autres mesures au niveau du processus d'acquisition pour les achats informatiques.</li> </ul>					
<i>Début</i>	2016-T2	<i>Délai</i>		2017-T4		
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	L'OFCL optimise seul ces processus, avec les ressources existantes. Aucune charge supplémentaire pour les départements/la ChF. L'UPIC s'occupe d'adapter les directives informatiques.					
	<i>UPIC</i>	15 JP	<i>Dépt./ChF</i>	–	<i>OFCL</i>	(selon planif. interne des ressources)
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	L'OFCL s'efforce d'alléger la charge des services demandeurs lors du processus d'acquisition. Aucune ressource supplémentaire requise.					
<i>Remarques</i>	Lors de l'application de l'Org-OMP révisée, l'OFCL poursuit notamment les objectifs suivants: réduire la durée des appels d'offres OMC ainsi que simplifier et standardiser le traitement administratif des procédures. Un nouveau résultat est ajouté au jalon dans l'édition 2017. Il vise à évaluer les améliorations réalisées et à tirer des enseignements spécifiques sur les différents aspects du processus d'acquisition OMC. <i>(Précision: élaborée dans le cadre d'un mandat à la Conférence des achats de la Confédération [CA], la stratégie des achats informatiques de la Confédération n'est pas définie à travers la mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération et n'a aucun lien direct avec ce jalon.)</i>					

#### 4.1.5 Stratégie «ERP 2023» – S01

<i>Description</i>	Élaboration et approbation de la stratégie «ERP 2023» pour permettre la migration et la consolidation nécessaires des systèmes d'application existants des processus de soutien et des applications spécialisées depuis des systèmes et plates-formes obsolètes qui ne bénéficient plus d'un support technique.					
<i>OCF</i>	UPIC, en coordination et en collaboration avec l'AFF, l'OFCL, l'OFPER, le groupement Défense, armasuisse, l'OFIT et la BAC					
<i>Validation</i>	Document stratégique «ERP 2023»: Conseil fédéral					
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Stratégie «ERP 2023» élaborée et soumise à l'approbation du Conseil fédéral d'ici au milieu de l'année 2018</li> <li>– Ébauche et préparation d'un programme de mise en œuvre correspondant</li> </ul>					
<i>Début</i>	2016-T2	<i>Délai</i>		2018-T2		
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	Engagement des ressources selon le mandat de projet du 8 décembre 2016. Modifications possibles dans le cadre des planifications détaillées des projets partiels. <i>UPIC 329 JP, offices «Processus de soutien pour l'ensemble de l'administration fédérale» (D/armasuisse 159 JP, y c. codirection du projet), AFF 129 JP, OFCL 167 JP, OFPER 127 JP), départements (DEFR 32 JP, SG-DFF 9 JP) et FP (BAC 34 JP, OFIT 184 JP). Coûts constants: 90 000.</i>					
	<i>UPIC</i>	329 JP	<i>Dépt./ChF</i>	Voir ci-dessus	<i>FP</i>	Voir ci-dessus
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Le lancement du projet en vue de l'élaboration de la stratégie est achevé. Les travaux du projet ont commencé. L'impact de la stratégie et de sa mise en œuvre sur les départements/la ChF seront déterminés pendant la stratégie.					
<i>Remarques</i>	Les résultats de ce jalon doivent être harmonisés avec le jalon «Étude "Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues"» (4.1.6).					

#### 4.1.6 Étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues» – S01

<i>Description</i>	<p>L'armée et d'autres services de la Confédération doivent prendre des dispositions pour gérer des situations où les processus et infrastructures informatiques usuels de l'administration fédérale ne suffisent plus pour exécuter certaines tâches souveraines ou maintenir l'activité gouvernementale.</p> <p>Une étude propose des approches adéquates en vue d'une planification informatique coordonnée et, si possible, commune destinée à soutenir ces tâches fédérales dans des situations spécifiques ou d'autres scénarios aux exigences accrues. L'élaboration d'une stratégie informatique pour exploiter les synergies de ces prestations informatiques «résistant aux crises» est examinée.</p>					
<i>OCF</i>	DFF (UPIC) / DDPS (BAC) [participation de la ChF, du CSI-DFJP et de l'OFIT]					
<i>Validation</i>	UPIC (consultation du CI et de l'ABB)					
<i>Résultat</i>	<p>– Validation de l'étude «Planification informatique pour les tâches fédérales aux exigences accrues», qui comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une description des domaines de tâches et des tâches pertinents;</li> <li>• une définition des catégories d'exigences concernées par un «niveau d'exigence accru» (en lien avec la planification informatique);</li> <li>• une description des aspects communs et spécifiques (liés aux tâches) de la planification informatique (sur la base des catégories d'exigences);</li> <li>• des concepts de base et de solutions complémentaires pour les domaines de planification afin de mettre en évidence les compétences entre ces derniers et des applications concrètes permettant d'exploiter les synergies;</li> <li>• des mesures immédiates et des évaluations de la faisabilité;</li> <li>• une analyse d'impact pour les groupes de prestations informatiques examinés spécifiquement en lien avec le domaine de planification «Prestations informatiques de base pour l'ensemble de l'administration fédérale».</li> </ul>					
<i>Début</i>	2016-T3	<i>Délai</i>	2017-T4			
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	L'engagement des ressources et leur financement sont définis par les deux OCF lors de chaque mandat. Sinon, aucune ressource supplémentaire nécessaire.					
	<i>UPIC</i>	40 JP	<i>Participants</i>	15 JP chacun	<i>FP (BAC)</i>	30 JP

<i>Ressources <b>départements/ChF</b> suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises sont encore inconnus au niveau des départements, de la ChF et des FP. Aucune ressource supplémentaire ne devrait être nécessaire.
<i>Remarques</i>	L'application des enseignements de l'étude sera proposée à l'aide de jalons dans l'édition 2017 du plan directeur. Les résultats de ce jalon sont réalisés en étroite coordination avec les activités du jalon «Concept détaillé "Planification informatique intégrale"» (4.1.10).

#### 4.1.7 Début du passage à l'administration numérique – S01

<i>Description</i>	<p>Eu égard à la numérisation croissante de l'administration fédérale, les unités administratives sont sensibilisées afin d'organiser conjointement avec le service informatique le soutien correspondant et les processus de transformation inhérents à cette numérisation.</p> <p>Des mesures de communication et de soutien, une coordination à l'échelle de l'administration fédérale et de nouvelles incitations en vue de la réalisation commune d'une administration numérique amélioreront la collaboration entre les secteurs opérationnels et l'informatique.</p>					
<i>OCF</i>	Départements / ChF (responsables des domaines de planification verticaux)					
<i>Validation</i>	Responsables du pilotage dans chaque domaine de planification					
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réalisation de mesures de sensibilisation aux possibilités qu'offre la numérisation dans l'administration; promotion du réseautage et de l'échange d'expériences entre spécialistes, par exemple grâce à des offres correspondantes de conférences et de formation</li> <li>– Expériences des départements sur la manière d'initier et de réaliser le passage à une administration numérique. Elles sont recueillies selon les possibilités des départements grâce à un projet pilote auquel participe l'un de leurs offices, puis échangées entre les départements (y c. les mesures d'accompagnement requises pour le positionnement de l'informatique, etc.)</li> <li>– Sur la base des enseignements tirés des projets pilotes, définition des conditions-cadres relatives aux projets d'innovation communs dans l'informatique ainsi que des mesures complémentaires de communication et de soutien en vue de modèles de collaboration optimisés</li> <li>– Réalisation d'un portefeuille thématique des projets interdisciplinaires de cyberadministration et de numérisation, ce portefeuille étant harmonisé entre les départements</li> </ul>					
<i>Début</i>	2017-T3	<i>Délai</i>	2018-T4			
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	<p>L'engagement des ressources et le financement sont définis dans chaque domaine de planification. Les ressources prévues pour l'UPIC concernent la définition des conditions-cadres et des mesures de communication et de soutien en vue d'une collaboration optimisée entre les services opérationnels et les services informatiques ainsi que la mise en relation des acteurs grâce au «Coordinateur de la cyberadministration».</p> <p><b>Les indications suivantes constituent une première estimation sommaire:</b></p>					
	<i>UPIC</i>	150 JP	<i>Dépt./ChF</i>	de 100 à 300 JP chacun (valeurs empiriques)	<i>FP</i>	–

<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Dans le cadre de sa planification de la mise en œuvre (plan directeur au niveau des départements), chaque département/la ChF indique les ressources dont il/elle a besoin pour appliquer sa propre stratégie.
<i>Remarques</i>	Les départements fixent les axes respectifs lors de la mise en œuvre de leurs stratégies informatiques locales. Ils peuvent coordonner leurs contributions aux résultats et mettre en place à cet effet des structures ou projets interdépartementaux, en particulier pour les demandes communes (planification et pilotage informatique «sectoriels»).

#### 4.1.8 Mise en place des structures de pilotage «Recours à l’informatique pour les tâches vitales de la Confédération» – S01

<i>Description</i>	D’après les résultats et les recommandations de l’étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues», les responsables des tâches qui ont été identifiés devraient élaborer une stratégie informatique afin d’exploiter les synergies inhérentes à ces prestations informatiques.					
<i>OCF</i>	Responsables des tâches vitales de la Confédération (soit la ChF en tant qu’état-major du gouvernement et les départements dont les tâches garantissent les instruments de la politique de sécurité <sup>3</sup> )					
<i>Validation</i>	Responsables hiérarchiques de l’OCF (consultation du CI)					
<i>Résultat</i>	– Bases relatives à l’organisation possible d’une collaboration approfondie en matière de planification, en particulier pour garantir le recours à l’informatique dans le cadre des ressources allouées à la conduite de la politique de sécurité; détails figurant dans l’étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues»					
<i>Début</i>	2018-T1	<i>Délai</i>			2018-T4	
<i>Ressources pour l’atteinte du jalon</i>	Engagement des ressources évalué dans l’étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues» <b>Les indications suivantes constituent une première estimation sommaire:</b>					
	<i>UPIC</i>	20 JP	<i>ChF / DFJP / DDPS</i>	80 JP chacun	<i>FP (BAC / CSI-DFJP)</i>	60 JP chacun
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises sont encore inconnus au niveau des départements, de la ChF et des FP. Aucune ressource supplémentaire ne devrait être nécessaire.					
<i>Remarques</i>	<i>(aucune)</i>					

<sup>3</sup> D’après «La politique de sécurité de la Suisse – Rapport du Conseil fédéral», 24 août 2016



#### 4.1.9 Directives «Architecture d'entreprise de la Confédération» – S02

<i>Description</i>	Élaboration et approbation de nouvelles directives sur l'«architecture d'entreprise de la Confédération» (mise en œuvre du concept «Pilotage matériel de l'informatique fédérale»).					
<i>OCF</i>	UPIC					
<i>Validation</i>	Conseil fédéral (consultation du CI)					
<i>Résultat</i>	– Approbation des directives «Architecture d'entreprise de la Confédération»					
<i>Début</i>	(en cours depuis 2015)	<i>Délai</i>			2017-T4	
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	L'engagement des ressources est défini par l'OCF. Les autres charges supportées par les départements, la ChF et les FP se limitent aux consultations du CI et à la consultation consécutive des offices.					
	<i>UPIC</i>	20 JP	<i>Dépt./ChF</i>	–	<i>FP</i>	–
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les ressources en personnel nécessaires pour pourvoir les rôles liés à l'architecture qui sont définis dans les directives (si cela n'a pas déjà été fait) sont mentionnées dans la proposition concernant l'affaire correspondante du Conseil fédéral. Celui-ci décide donc de l'impact au niveau des effectifs.					
<i>Remarques</i>	<p>Le 12 juin 2015, le Conseil fédéral a pris connaissance du «Concept de pilotage matériel de l'informatique fédérale (gouvernance de l'architecture de la Confédération)». Il a chargé le DFF de lui soumettre pour décision d'ici au 30 juin 2016 les directives requises pour sa mise en œuvre.</p> <p>Les consultations sur l'affaire du Conseil fédéral ont révélé que les ressources nécessaires en personnel devaient être évaluées tant de manière spécifique qu'à l'aune des autres besoins en ressources informatiques. L'achèvement du jalon a donc pris du retard.</p> <p>Le DFF présentera ces directives au Conseil fédéral au plus tard fin de l'année 2017 en vue d'une décision.</p>					

#### 4.1.10 Concept détaillé «Planification informatique intégrale» – S02

<i>Description</i>	Un concept détaillé sur la réalisation de l'objectif «Planification informatique intégrale», qui s'appuie notamment sur les instruments «Planification stratégique de l'informatique (PSI)» et «Planification de l'architecture d'entreprise (PAE)» de l'administration fédérale, décrit le développement technique et organisationnel des activités de planification informatique dans l'administration fédérale.					
<i>OCF</i>	UPIC					
<i>Validation</i>	UPIC (consultation du CI et de l'ABB)					
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Validation du concept détaillé «Planification informatique intégrale – développement jusqu'en 2019» avec les étapes annuelles de mise en œuvre</li> <li>– Évaluation initiale de la maturité des «disciplines de planification informatique» comme base pour la mesure de l'effet.</li> </ul>					
<i>Début</i>	2016-T1	<i>Délai</i>		2017-T4		
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	<i>L'engagement des ressources et leur financement sont définis par l'UPIC dans le mandat correspondant de lancement du projet.</i>					
	<i>UPIC</i>	60 JP	<i>Dépt./ChF</i>	15 JP chacun	<i>FP</i>	20 JP chacun
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises ne sont pas encore connus dans le détail au niveau des départements, de la ChF et des FP.					
<i>Remarques</i>	<p>Les résultats de ce jalon sont réalisés en étroite coordination avec les activités des jalons «Étude "Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues"» (4.1.6), «Directives "Architecture d'entreprise de la Confédération"» (4.1.7) et «Planifications stratégiques de l'informatique au niveau des départements» (jalon 4.3.11 de l'édition 2016 du plan directeur).</p> <p>L'achèvement de ce jalon est retardé en raison notamment de l'harmonisation requise de certaines exigences concernant la planification informatique intégrale et des ressources en personnel limitées.</p>					

#### 4.1.11 Planification du renouvellement des applications spécialisées – S02

<i>Description</i>	Les portefeuilles d'applications des offices sont mis à jour, ou réalisés s'il n'en existe encore aucun. Les investissements destinés au renouvellement des applications sont définis en fonction des priorités liées à l'exécution des tâches, ce qui contribue à une allocation transparente des ressources au niveau des offices. Les principaux projets de renouvellement des applications spécialisées de la Confédération sont identifiés d'ici à l'élaboration du budget 2019 avec PITF 2020-2022.					
<i>OCF</i>	Départements / ChF (responsables des domaines de planification verticaux)					
<i>Validation</i>	Responsables du pilotage dans chaque domaine de planification					
<i>Résultat</i>	– Liste des dix principaux projets de renouvellement des applications spécialisées jusqu'en 2022 (par département)					
<i>Début</i>	2017-T3	<i>Délai</i>			2018-T2	
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	L'engagement des ressources et le financement sont définis dans chaque domaine de planification.					
	<i>UPIC</i>	20 JP	<i>Dépt./ChF</i>	20-30 JP chacun	<i>FP</i>	–
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Aucune ressource supplémentaire ne devrait être nécessaire. Les charges financières et les charges de personnel pour la gestion des portefeuilles d'applications seront intégrées à la planification ordinaire des ressources.					
<i>Remarques</i>	Concrétisation relevant de l'étendue des mesures S02 «Planification décentralisée du renouvellement et de la maintenance des applications spécialisées». Dans un premier temps, on identifiera au minimum les dix projets de renouvellement des applications les plus importants (en termes de charges financières et de charges de personnel; agrégation au niveau du département) afin de planifier les ressources dans le cadre du budget 2019 avec PITF 2020-2022. L'étendue de cette planification à moyen terme sera complétée les années suivantes ou si un département réunit déjà les conditions requises. La planification et le renouvellement des services standard et des processus de soutien ne font pas partie de ce jalon. La planification des ressources est réalisée à l'aide de la feuille de route «Services informatiques standard» et de la stratégie «ERP 2023».					

#### 4.1.12 Renouvellement de la «Réglementation de la sécurité des réseaux» – S03

<i>Description</i>	La «Réglementation de la sécurité des réseaux» vise à constituer des zones de réseau appropriées (en matière de sécurité, de coûts et d'usage) ainsi qu'à définir et à appliquer les règles d'accès correspondantes (directives relatives à la sécurité des réseaux).				
<i>OCF</i>	UPIC (participation des FP)				
<i>Validation</i>	UPIC (consultation de la CIC et du CI)				
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Validation de la nouvelle «Réglementation de la sécurité des réseaux»</li> <li>– Définition des principes de mise en œuvre de la «Réglementation de la sécurité des réseaux»</li> </ul>				
<i>Début</i>	(en cours depuis 2015)	<i>Délai</i>	2017-T4		
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	Les travaux concernant la nouvelle «Réglementation de la sécurité des réseaux» sont bien avancés. Les charges restantes sont estimées à environ 5 jours-personnes par département et à quelque 15 jours-personnes par FP.				
	<i>UPIC</i>	80 JP	<i>Dépt./ChF</i>	5 JP chacun	<i>FP</i>
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises sont encore inconnus au niveau des départements, de la ChF et des FP participants.				
<i>Remarques</i>	La mise en œuvre proprement dite de la «Réglementation de la sécurité des réseaux» ne fait pas partie de ce jalon.				

#### 4.1.13 Portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul 2020» – S03

<i>Description</i>	Ce portefeuille de services définit les prestations de marché et les conditions des services d'infrastructure du centre de calcul (jusqu'au stockage compris, hors bases de données, intergiciels et applications), qui seront mis à disposition d'ici 2020 au plus tard.					
<i>OCF</i>	OFIT (participation des autres FP et de l'UPIC)					
<i>Validation</i>	CI (après préparation et consultation par la CIC)					
<i>Résultat</i>	– Validation du portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul 2020»					
<i>Début</i>	2016-T2	<i>Délai</i>		2017-T4		
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	<i>Les charges des départements sont uniquement liées à leur participation aux séances du comité de projet et du comité technique.</i>					
	<i>UPIC</i>	40 JP	<i>Dépt./ChF</i>	–	<i>FP (OFIT)</i>	80 JP
				<i>FP (autres)</i>	20 JP	
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises sont encore inconnus au niveau des départements, de la ChF et des FP.					
<i>Remarques</i>	Le résultat est validé par le CI sur proposition de la CIC. Le portefeuille des services d'infrastructure du centre de calcul en 2020 prend en considération le «modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul "Objectifs 2020"», approuvé par le Conseil fédéral (selon son décision du 22 février 2017). En 2025, le portefeuille des services d'infrastructure du centre de calcul fera partie intégrante du jalon «Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul "Objectifs 2025"» (4.1.16), dont il constituera un résultat.					

#### 4.1.14 Stratégie «Réseaux de la Confédération» – S03

<i>Description</i>	Une nouvelle stratégie intitulée «Réseaux de la Confédération», qui englobe tous les réseaux de télécommunication de l'administration fédérale, est soumise au Conseil fédéral pour adoption. En coordination avec la stratégie d'approvisionnement informatique, l'étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues» et le service informatique standard existant «Transmission de données», elle définit quels réseaux ou couches de réseaux au niveau suisse sont exploités par quels FP internes et lesquels sont confiés à des FP externes.					
<i>OCF</i>	UPIC (participation de l'OFROU, de l'OFPP, de l'OFIT et de la BAC)					
<i>Validation</i>	Conseil fédéral (consultation du CI, du C-SI et de l'ABB)					
<i>Résultat</i>	– Élaboration de la stratégie «Réseaux de la Confédération» et présentation au Conseil fédéral pour approbation					
<i>Début</i>	2016-T2	<i>Délai</i>			2017-T4	
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	Les charges des départements sont liées à leur participation aux séances du comité de projet et du comité technique. Les charges de l'UPIC, des BP concernés et des FP ne pourront être chiffrées précisément que dans le mandat de lancement du projet. <b>Les indications suivantes constituent une première estimation sommaire:</b>					
	<i>UPIC</i>	200 JP	<i>UA participantes</i>	20 JP chacune	<i>FP participants</i>	30 JP chacun
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises sont encore inconnus au niveau des départements, de la ChF et des FP participants. Ils devront être indiqués lorsque la mise en œuvre de la stratégie «Réseaux de la Confédération» sera planifiée.					
<i>Remarques</i>	Englobe toutes les infrastructures réseaux (fixes et mobiles), conformément au mandat du Conseil fédéral du 11 juin 2011. La stratégie «Réseaux de la Confédération» peut être élaborée indépendamment du jalon «Renouvellement de la "Réglementation de la sécurité des réseaux"» (4.1.12). Elle doit être élaborée d'ici fin 2017 afin que les investissements prévus dans les différentes infrastructures réseaux de la Confédération puissent se baser sur cette stratégie.					

#### 4.1.15 Planification de la migration/du déménagement vers le centre de calcul CAMPUS – S03

<i>Description</i>	La migration ou le déménagement vers le nouveau centre de calcul CAMPUS de Frauenfeld est prévu(e), coordonné(e) avec tous les services concernés, et les projets de déménagement ou de migration sont lancés.				
<i>OCF</i>	OFIT (service central de coordination) ainsi que CSI-DFJP et BAC (collaboration)				
<i>Validation</i>	Responsables hiérarchiques du DFF (OFIT), du DFJP (CSI) et du DDPS (BAC)				
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Planification globale de la migration/du déménagement vers le centre de calcul CAMPUS; sert de base au budget 2018, au plan financier 2018-2021 et pour le lancement des projets de migration de tous les utilisateurs du centre de calcul</li> <li>– Mandat de lancement du projet et mandat de projet pour les projets de migration de l'OFIT, du CSI-DFJP et de la BAC (planification partielle dans le cadre du projet «CC 2020 du DDPS/de la Confédération»)</li> </ul>				
<i>Début</i>	2017-T1	<i>Délai</i>	2017-T4		
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	Selon les planifications de l'OFIT et du CSI-DFJP: l'estimation des ressources pour la participation des FP table sur 5 jours-personnes par unité administrative (6 UA au DFJP, 35 UA plus la ChF à l'OFIT). L'engagement des ressources dans le domaine de la défense est déjà prévu dans le projet «CC 2020 du DDPS/de la Confédération». Il n'est donc pas indiqué ici.				
	<i>UPIC</i>	–	<i>Dépt./ChF</i>	CSI: 30 JP OFIT: 180 JP	<i>FP</i>  CSI: 230 JP OFIT: 295 JP
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les travaux de migration et de déménagement affectent les départements, en particulier le DFF et le DFJP. Les ressources (personnelles et financières) nécessaires à l'OFIT, au CSI-DFJP et aux autres départements (BP) figurent dans la planification globale et dans les projets de migration de l'OFIT et du DFJP, qui sont menés en tant que projets informatiques clés. Elles s'appuient sur le message concernant le crédit d'engagement «Migration vers le centre de calcul "CAMPUS" (projet MigCC2020)».				
<i>Remarques</i>	Une coordination très étroite est nécessaire entre, d'une part, les projets de migration et de déménagement de l'OFIT, du CSI-DFJP et de la BAC et, d'autre part, le projet de construction «CC CAMPUS» mené par le DDPS. Le service central de coordination de l'OFIT assure la coordination entre les utilisateurs civils.				

#### 4.1.16 Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul «Objectifs 2025» – S03

<i>Description</i>	En 2025, l'exploitation des services d'infrastructure des CC devra garantir la complémentarité des prestations informatiques internes, cet objectif ayant été défini dans la stratégie informatique de la Confédération pour les années 2016 à 2019. L'ISCeco, le CSI-DFJP et l'unité d'organisation Informatique du DFAE se procureront ainsi tous les services d'infrastructure des CC auprès de l'OFIT, d'un fournisseur externe ou, pour les cas requérant une disponibilité permanente, de la BAC. Avant que le Conseil fédéral n'en fasse un modèle contraignant au cas par cas, ce modèle d'exploitation devra toutefois être approfondi et examiné en détail d'ici fin mars 2018 sous l'angle des coûts, de l'utilité, des chances et des risques.											
<i>OCF</i>	UPIC											
<i>Validation</i>	Conseil fédéral, avec l'architecture cible «Nuage hybride de la Confédération»											
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Document «Objectifs 2025 du modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul»</li> <li>– Arrêté du Conseil fédéral «Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul 2025»</li> <li>– Portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul 2025»</li> </ul>											
<i>Début</i>	2017-T3	<i>Délai</i>				2019-T4						
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	<p>Il est indispensable que les départements (FP et BP) participent activement à l'élaboration du modèle d'exploitation «Objectifs 2025», ce qui engendrera des charges. Celles de l'UPIC, des départements concernés et des FP ne pourront être chiffrées que dans le mandat de lancement du projet.</p> <p><b>Les indications suivantes constituent une première estimation sommaire:</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;"><i>UPIC</i></td> <td style="width: 15%;">150 JP</td> <td style="width: 15%;"><i>Dépt./ChF</i></td> <td style="width: 15%;">25 JP chacun</td> <td style="width: 15%;"><i>FP</i></td> <td style="width: 15%;">80 JP chacun</td> </tr> </table>						<i>UPIC</i>	150 JP	<i>Dépt./ChF</i>	25 JP chacun	<i>FP</i>	80 JP chacun
<i>UPIC</i>	150 JP	<i>Dépt./ChF</i>	25 JP chacun	<i>FP</i>	80 JP chacun							
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les départements (FP et BP) devront supporter les charges liées à la mise en œuvre du modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul 2025 et de l'architecture cible «Nuage hybride de la Confédération». L'élaboration du présent jalon et de celui qui concerne cette architecture cible devrait permettre de déterminer leur montant et les activités inhérentes à ces charges.											
<i>Remarques</i>	Ce jalon présente des interactions avec les jalons «Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération» (4.1.3), «Portefeuille "Services d'infrastructure du centre de calcul 2020"» (4.1.13), «Renouvellement de la "Réglementation de la sécurité des réseaux"» (4.1.12), «Stratégie "Nuage hybride de la Confédération"» (4.1.17) et «Mise en place des structures de pilotage "Recours à l'informatique pour les tâches vitales de la Confédération"» (4.1.8). Sur le fond, les liens sont particulièrement forts avec le jalon «Architecture cible "Nuage hybride de la Confédération"» (4.1.18), raison pour laquelle ces deux jalons ont le même délai.											



#### 4.1.17 Stratégie «Nuage hybride de la Confédération» – S03

<i>Description</i>	La stratégie «Nuage hybride de la Confédération» est élaborée afin de fixer les axes d'utilisation des services en nuage internes et externes de la Confédération ainsi que leurs interactions.					
<i>OCF</i>	UPIC					
<i>Validation</i>	Conseil fédéral					
<i>Résultat</i>	– Stratégie «Nuage hybride de la Confédération» approuvée par le Conseil fédéral					
<i>Début</i>	2017-T3	<i>Délai</i>	2018-T4			
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	Il est indispensable que les départements (FP et BP) participent activement à l'élaboration de la stratégie, ce qui engendrera des charges. Celles de l'UPIC, des départements concernés et des FP ne pourront être chiffrées que dans le mandat de lancement du projet. <b>Les indications suivantes constituent une première estimation sommaire:</b>					
	<i>UPIC</i>	200 JP	<i>Dépt./ChF</i>	40-60 JP chacun	<i>FP</i>	60-80 JP chacun
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les départements supporteront des charges subséquentes, en particulier pour élaborer l'«architecture cible "Nuage hybride de la Confédération"».					
<i>Remarques</i>	Ce jalon présente des interactions avec les jalons «Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération» (4.1.3), «Portefeuille "Services d'infrastructure du centre de calcul 2020"» (4.1.13), «Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul "Objectifs 2025"» (4.1.16) et «Étude "Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues (4.1.6)».					

#### 4.1.18 Architecture cible «Nuage hybride de la Confédération» – S03

<i>Description</i>	L'architecture cible «Nuage hybride de la Confédération» est élaborée sur la base de la stratégie éponyme adoptée. Elle est ensuite approuvée par le Conseil fédéral.					
<i>OCF</i>	UPIC					
<i>Validation</i>	Conseil fédéral, avec le «Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul "Objectifs 2025"»					
<i>Résultat</i>	– Architecture cible «Nuage hybride de la Confédération» approuvée par le Conseil fédéral					
<i>Début</i>	2018-T3	<i>Délai</i>			2019-T4	
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	Il est indispensable que les départements (FP et BP) participent activement à l'élaboration de l'architecture cible, ce qui engendrera des charges. Celles de l'UPIC, des départements concernés et des FP ne pourront être chiffrées que dans le mandat de lancement du projet. <b>Les indications suivantes constituent une première estimation sommaire:</b>					
	<i>UPIC</i>	150 JP	<i>Dépt./ChF</i>	40 JP chacun	<i>FP</i>	80 JP chacun
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les départements (FP et BP) devront supporter les charges liées à la mise en œuvre de cette architecture cible et du modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul. L'élaboration du présent jalon et de celui qui concerne le «modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul "Objectifs 2025"» devrait permettre de déterminer leur montant et les activités inhérentes à ces charges.					
<i>Remarques</i>	Ce jalon présente des interactions avec les jalons «Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération (4.1.3), «Portefeuille "Services d'infrastructure du centre de calcul 2020"» (4.1.13), «Renouvellement de la "Réglementation de la sécurité des réseaux"» (4.1.12), «Mise en place des structures de pilotage "Recours à l'informatique pour les tâches vitales de la Confédération"» (4.1.8) et «Stratégie "Nuage hybride de la Confédération"» (4.1.17). Sur le fond, les liens sont particulièrement forts avec le jalon «Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul "Objectifs 2025"» (4.1.16), raison pour laquelle ces deux jalons ont le même délai.					

## 5 Engagement des ressources pour mettre en œuvre la stratégie

L'engagement des ressources pour mettre en œuvre la stratégie s'appuie sur les principes énoncés au chapitre 2. Au niveau du plan directeur, il est fréquent qu'aucune information détaillée sur la planification ne soit disponible et qu'il ne soit pas possible de déterminer de manière fiable l'ampleur des activités requises pour la mise en œuvre. Dans ce cas, le besoin correspondant en ressources personnelles et financières n'est estimé que sommairement.

Les jalons du chapitre 4 comprennent des estimations sommaires des ressources en personnel nécessaires pour les atteindre. On distingue deux cas pour la planification des ressources:

1. **Décidé (prévu) – l'engagement des ressources est défini:** le jalon repose sur un *mandat déjà octroyé formellement* ou sur un *projet dont le mandat a déjà été formellement attribué* et dont les ressources ont été planifiées ou convenues entre les acteurs concernés. S'il est applicable, le mandat relatif à ce projet ou programme est référencé au niveau du jalon.
2. **Supplément – l'engagement des ressources doit être défini:** le jalon se traduit par un *besoin de ressources supplémentaires*. Celles-ci sont mentionnées dans le jalon. En adoptant le plan directeur, le Conseil fédéral charge l'organisation chef de file de prévoir et de mettre à disposition les ressources correspondantes dans le cadre du processus ordinaire de planification financière et d'établissement du budget ou de prendre les dispositions requises pour planifier les ressources avec les autres acteurs concernés.

Les ressources financières supplémentaires qui sont nécessaires aux activités de mise en œuvre de la stratégie durant l'année en cours sont couvertes par les moyens alloués (budget 2017) et n'ont aucune incidence sur le budget.

### Tableau synoptique de la planification des ressources

Le tableau 2 regroupe les jalons du chapitre 4 en fonction de leur organisation chef de file. L'état actuel de la planification est précisé dans les colonnes respectives concernant les cas susmentionnés de la planification des ressources.

<i>Chapitre</i>	<i>Description du jalon</i>	<i>Engagement des ressources décidé/défini</i>	<i>Ressources supplémentaires requises/à définir</i>
Jalon(s) sous la direction des <b>départements et de la Chancellerie fédérale</b>			
4.1.7	Début du passage à l'administration numérique	Engagement des ressources et financement définis dans le domaine de planification correspondant (mise en œuvre de la stratégie prévue en 2017 et ultérieurement dans la plupart des départements)	D'éventuelles activités à partir de 2018 peuvent être prises en compte dans le budget 2018.
4.1.11	Planification du renouvellement des applications spécialisées	Voir ci-dessus	Les travaux non prévus d'actualisation des portefeuilles d'applications seront financés en 2017 dans le cadre des ressources allouées.

<b>Chapitre</b>	<b>Description du jalon</b>	<b>Engagement des ressources décidé/défini</b>	<b>Ressources supplémentaires requises/à définir</b>
Jalon(s) sous la direction de la <b>ChF</b> , du <b>DFJP</b> et du <b>DDPS (défense)</b> (prévisionnel)			
4.1.8	Mise en place des structures de pilotage «Recours à l'informatique pour les tâches vitales de la Confédération»		Activités à prévoir par la ChF, le DFJP et le DDPS (probables OCF)
Jalon(s) sous la direction du <b>DFF (OFCL)</b>			
4.1.4	Achats informatiques assistés et accélérés (procédure OMC)	Projet prévu de l'OFCL	–
Jalon(s) sous la direction du <b>DFF (OFIT)</b>			
4.1.13	Portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul 2020»	Activité confiée à l'OFIT	
Jalon(s) sous la direction du <b>DFF (OFIT) et d'autres UA</b> (direction commune)			
4.1.15	Planification de la migration/du déménagement vers le CC CAMPUS (coordination de l'OFIT)	Projets prévus à l'OFIT, au CSI-DFJP et à la BAC	–
Jalon(s) sous la direction du <b>DFF (UPIC) et d'autres UA</b> (direction commune)			
4.1.6	Étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues» (avec le DDPS [BAC])	Activité prévue de l'UPIC / de la BAC	–
Jalon(s) sous la direction du <b>DFF (UPIC)</b>			
4.1.1	Le déploiement des services UCC est achevé	Selon la planification du programme UCC	–
4.1.2	Mise en œuvre du service informatique standard «Bureautique/UCC»	Selon la planification des projets de migration	–
4.1.3	Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération	Projet prévu de l'UPIC	–
4.1.5	Stratégie «ERP 2023»	Projet prévu de l'UPIC	–
4.1.9	Directives «Architecture d'entreprise de la Confédération»	Activité prévue de l'UPIC	–
4.1.10	Concept détaillé «Planification informatique intégrale»	Activité prévue de l'UPIC	–
4.1.12	Renouvellement de la «Réglementation de la sécurité des réseaux»	Activité prévue de l'UPIC	–
4.1.14	Stratégie «Réseaux de la Confédération»	Projet prévu de l'UPIC	–
4.1.16	Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul «Objectifs 2025»	–	Projet de l'UPIC à planifier

<b>Chapitre</b>	<b>Description du jalon</b>	<b>Engagement des ressources décidé/défini</b>	<b>Ressources supplémentaires requises/à définir</b>
4.1.17	Stratégie «Nuage hybride de la Confédération»	–	Projet de l'UPIIC à planifier
4.1.18	Architecture cible «Nuage hybride de la Confédération»	–	Projet de l'UPIIC à planifier

**Tableau 2: Aperçu de la planification des ressources pour mettre en œuvre la stratégie (état: avril 2016).**  
Les abréviations sont expliquées au chapitre 7.

## 5.1 Planification informatique à moyen terme

Le plan directeur expose la planification relative à la *mise en œuvre de la stratégie* pour les deux à quatre prochaines années. À titre complémentaire, d'autres planifications informatiques seront établies au cours de la période stratégique 2016-2019. Elles seront conçues comme des composantes de la «vue d'ensemble de la planification informatique à moyen terme», s'y intégreront et seront actualisées régulièrement.

Planifications informatiques élaborées en 2016:

- **Planification à moyen terme de la catégorie de prestations informatiques «Services standard» (sous-domaine du domaine de planification «Prestations informatiques de base pour l'ensemble de l'administration fédérale», niveau «Réalisation»):**  
«Feuille de route "Services informatiques standard" (jusqu'en 2021)»  
(résultat du jalon éponyme, voir l'édition 2016 du plan directeur)
- **Planifications à moyen terme dans les domaines de planification informatique de la Chancellerie fédérale et des départements (niveau «Planification stratégique»):**  
«Plan directeur informatique "Département XY" ou "ChF"» (pas encore élaboré dans tous les départements)  
(résultat du jalon «Planifications stratégiques de l'informatique au niveau des départements», voir l'édition 2016 du plan directeur)

Planifications informatiques à élaborer en 2017 et les années suivantes (actuellement prévues):

- **Contribution à la planification à moyen terme dans le domaine de planification global «Informatique de l'administration fédérale» (niveau «Planification de l'architecture», aspect «Systèmes globaux de la Confédération»):**  
«Plan d'aménagement "Système global IAM Confédération (en 2020)"»  
(sur la base du résultat du jalon «Fin du programme IAM Confédération» présenté dans l'édition 2016 du plan directeur; selon la modification de l'étendue du programme de mars 2016, qui a transféré au sein de l'UPIIC la responsabilité de l'élaboration de certains résultats)
- **Planification à moyen terme dans le domaine de planification informatique «Processus de soutien pour l'ensemble de l'administration fédérale» (niveaux «Planification stratégique» et «Planification de l'architecture»):**  
«Plan directeur informatique "SUPERB23"» et plans d'aménagement informatiques des différents processus de soutien  
(résultats du jalon «Stratégie "ERP 2023"» [implicite, selon les méthodes PSI/PAE applicables], voir l'édition 2016 du plan directeur)

- **Contributions aux planifications à moyen terme dans les domaines de planification informatique de la Chancellerie fédérale et des départements (niveau «Planification de l'architecture»):**  
«Projets de renouvellement des applications informatiques jusqu'en 2022 "Département XY" ou "ChF"»  
*(résultat du jalon «Planification du renouvellement des applications spécialisées», d'abord dans le cadre du, respectivement en préparation de, l'élaboration du budget 2019 avec PITF 2020-2022)*

## 6 Jalons achevés du plan directeur (édition 2016)

Le tableau suivant répertorie les jalons qui ont été achevés par rapport à l'édition 2016 du plan directeur.

Jalon	Achèvement
Modèle de marché du service informatique standard «Identity and Access Management (IAM)» (version 2)	2016-T2
Modèle de marché du service informatique standard «Gestion électronique des affaires (GEVER)»	2016-T2
Modèle de marché du service informatique standard «CMS»	2016-T2
Feuille de route «Services informatiques standard»	2016-T4
Fin du programme IAM Confédération	2016-T4
Planifications stratégiques de l'informatique au niveau des départements	2017-T1
Directives, modèle de pilotage et d'exploitation du réseau de centres de calcul	2017-T1
Planification détaillée pour le centre de calcul CAMPUS	2017-T1
Message sur la migration/le déménagement vers le centre de calcul CAMPUS	2017-T1

## 7 Explications, références, abréviations

Abréviation	Terme
ABB	Conseil de l'architecture de la Confédération (organe)
BP	Bénéficiaire de prestations informatiques
CC	Centre(s) de calcul
CI	Conseil informatique de la Confédération (organe)
CIC	Conférence informatique de la Confédération (organe)
CPPS	Comité de pilotage des processus de soutien (organe)
ERP	<i>Enterprise Resource Planning</i>
FP	Fournisseur de prestations informatiques
IAM	<i>Identity and Access Management</i>
N.N.	«nomen nominandum» (latin, «à nommer, à déterminer»)
OCF	Organisation chef de file
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique (UA)
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (UA)
OFPER	Office fédéral du personnel (UA)
PAE	Planification de l'architecture d'entreprise (niveau de planification informatique [contenus])
PITF	Plan intégré des tâches et des finances (instrument budgétaire)
PSI	Planification stratégique de l'informatique (niveau de planification informatique [directives])
S01, S02...	Axe stratégique 1, axe stratégique 2, etc.
SS	Services (informatiques) standard
T1, T2...	1 <sup>er</sup> trimestre, 2 <sup>e</sup> trimestre, ... d'une année
UA	Unité administrative (organisation)
UCC	<i>Unified Communication and Collaboration</i>
UPIC	Unité de pilotage informatique de la Confédération (UA)